

DOSSIER DE COMMUNICATION

Label Engagement Economie circulaire
Construction et Aménagement

Projet Osterode

Route du Mas Rillier
69140 RILLIEUX-LA-PAPE





LABEL
ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Nous sommes engagés !

label-2ec.fr

LES ACTEURS DU PROJET ENGAGÉS

- La maîtrise d'ouvrage (le Demandeur du label 2EC) :

SAS Osterode Rillieux Aménagement, représentée par

- Le concédant du projet :
- Le partenaire du projet :
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable :
- L'urbaniste en chef :
- La maîtrise d'œuvre démolition :
- La maîtrise d'œuvre VRD :
- Le paysagiste :
- L'entreprise de déconstruction :

LES ENGAGEMENTS DU LABEL 2EC



Réaliser, en amont des travaux, un **diagnostic prévisionnel des matériaux et déchets de conception** :

- sur la totalité des matériaux et déchets générés par la déconstruction,
- à intégrer aux pièces techniques des marchés ou contrats de travaux.



A fait réaliser un diagnostic déchets et ressources en mars 2022 et l'a intégré au DCE.



A réalisé le diagnostic déchets et ressources.

A identifié, avec les collectivités, les besoins de la recyclerie et organisé la mise à disposition des matériaux par l'entreprise à la recyclerie.



Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les entreprises intervenant en phase chantier mettent en œuvre une **gestion vertueuse de leurs déchets d'activité**.



A mis à disposition des bennes et contenants sur chantier en vue d'un tri des déchets.



A assuré une gestion vertueuse de leurs déchets d'activité.



Assurer la **traçabilité de la totalité des matériaux et déchets** générés par les travaux, depuis le chantier jusqu'au lieu de valorisation ou d'élimination finale.



Ont assuré le suivi des matériaux réemployés et des déchets via un registre chronologique dédié.



A renseigné les informations relatives à la traçabilité des déchets évacués.

LES ENGAGEMENTS DU LABEL 2EC



S'assurer que les déchets sont reçus dans des **installations autorisées** à les accepter **ou des chantiers conformes** aux attentes réglementaires.



Ont demandé aux différentes filières de traitement des déchets leurs arrêtés préfectoraux.



Favoriser le **réemploi, la hiérarchisation des modes de traitement des déchets** et le choix de **filières de proximité**.



Ont défini et porté politiquement une stratégie de réemploi des matériaux, produits et



A intégré les objectifs de réemploi et d'économie circulaire à la conception du projet.
A organisé la logistique de l'opération en vue de réemployer ou réutiliser des matériaux et



Ont traduit en clauses l'ensemble des dispositions pour une mise en œuvre vertueuse de la gestion des déchets dans les marchés des entreprises de travaux.



A réalisé les travaux de déconstruction en vue de réemployer les matériaux identifiés par le diagnostic ressources et déchets ou de valoriser au mieux les déchets.



Réaliser un **dossier de récolement** à l'achèvement des travaux liés à la labellisation.



Ont assemblé les documents de traçabilité et autorisations administratives des filières afin de fournir un dossier de récolement complet.



1. UN PORTAGE POLITIQUE FORT

- La prévention et la gestion des déchets ont été **identifiés dès l'amont du projet** comme des enjeux forts. Ils ont été retranscrit dans la Charte d'objectifs d'aménagement durable comme thématique significative et prioritaire.
- Il a fallu avoir une vision d'ensemble et **y associer au plus tôt** l'ensemble des partenaires et opérateurs de la construction.

2. UNE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE QUI « CHALLENGE »

- Il a été essentiel de **fixer des objectifs**, notamment en matière de réemploi et de valorisation des bétons, et de s'y tenir durant tout le temps du projet.
- La stratégie de réemploi a nécessité une réflexion amont sur l'**organisation du stockage** des matériaux en vue de leur réemploi.
- La **tenue d'un planning détaillé** sur tous les aspects du projet, en intégrant les réflexions relatives à l'économie circulaire, a permis de maintenir les objectifs fixés sur chantier.

3. DES OUTILS DE SUIVI RIGOUREUX

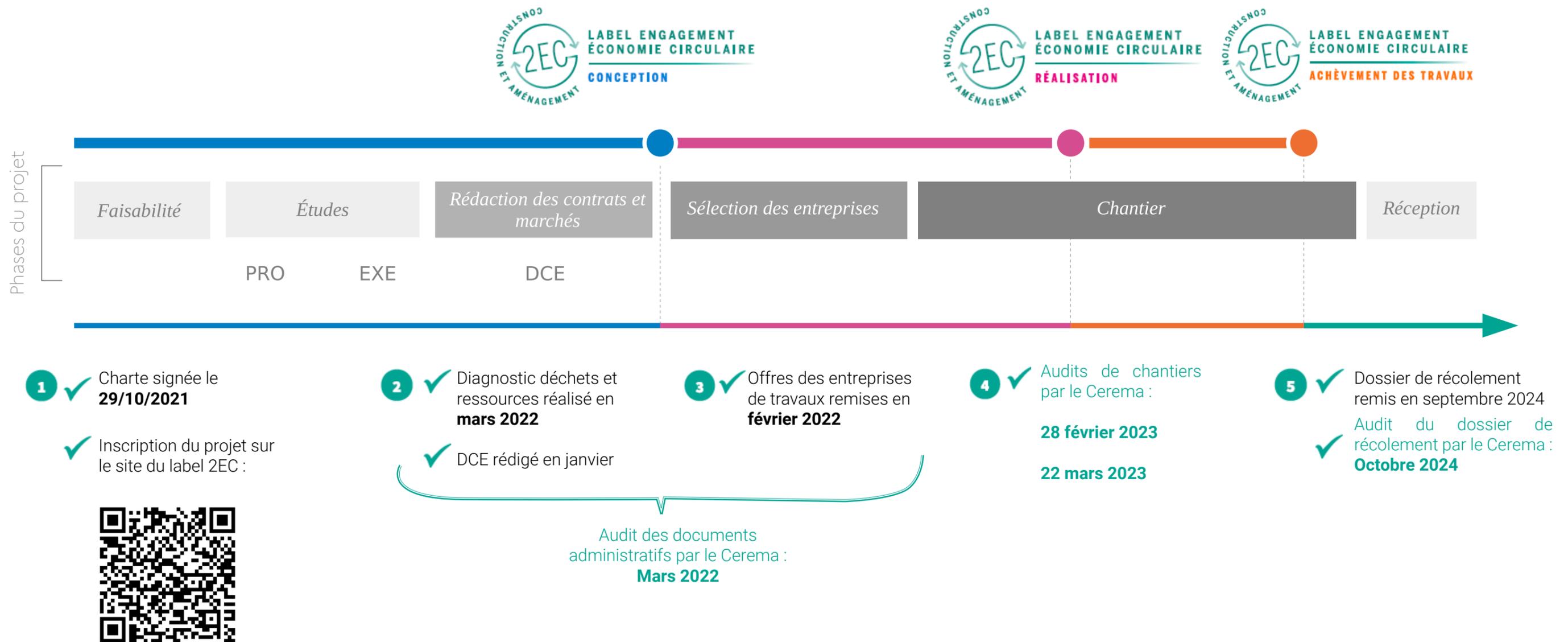
- Des **outils de suivi** simples mais rigoureux **ont été créés** afin d'assurer une traçabilité et un récolement optimal des matériaux et déchets générés lors de la déconstruction.
- Un **audit complet** des documents et des **contrôles réguliers** permettent de s'assurer de leur bonne utilisation.



49% Réemploi ^{*}
30% Réutilisation
20% Recyclage
1% Elimination

**Au sens de l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, le détenteur ne se défait pas des bétons. On considérera donc leur usage sur site en technique routière comme du réemploi.*

LA TEMPORALITÉ DU LABEL 2EC



LA RECYCLERIE GEIM ET LA DÉMARCHE DE RÉEMPLOI

Dans le cadre de son déménagement sur le site, la Recyclerie GEIM a récupéré **17,37 tonnes** de matériaux, produits et équipements, en vue de les réemployer pour construire son nouveau bâtiment.



Les éléments ont été identifiés avant déconstruction puis déposés et stockés en vue de leur remise en œuvre.

Radiateurs et gaines d'aération



9,2 tonnes

Matériels électriques



3,1 tonnes

Portes



3 tonnes

Équipements sanitaires



0,8 tonnes

Structure de plafonds suspendus



0,7 tonnes

Matériels incendie



0,5 tonnes

CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI ET RÉHABILITATION

Afin de prévenir la quantité de déchets générés par la déconstruction de l'opération, cinq bâtiments ont pu être partiellement préservés.



• CONSERVATION PARTIELLE DES BÂTIMENTS 19, 20, 22 ET 23

Cette action de prévention des déchets a conduit à :

6400 tonnes de déchets évités, dont :

Fondations



Dallages



Murs



Poteaux



6218 t de déchets de bétons

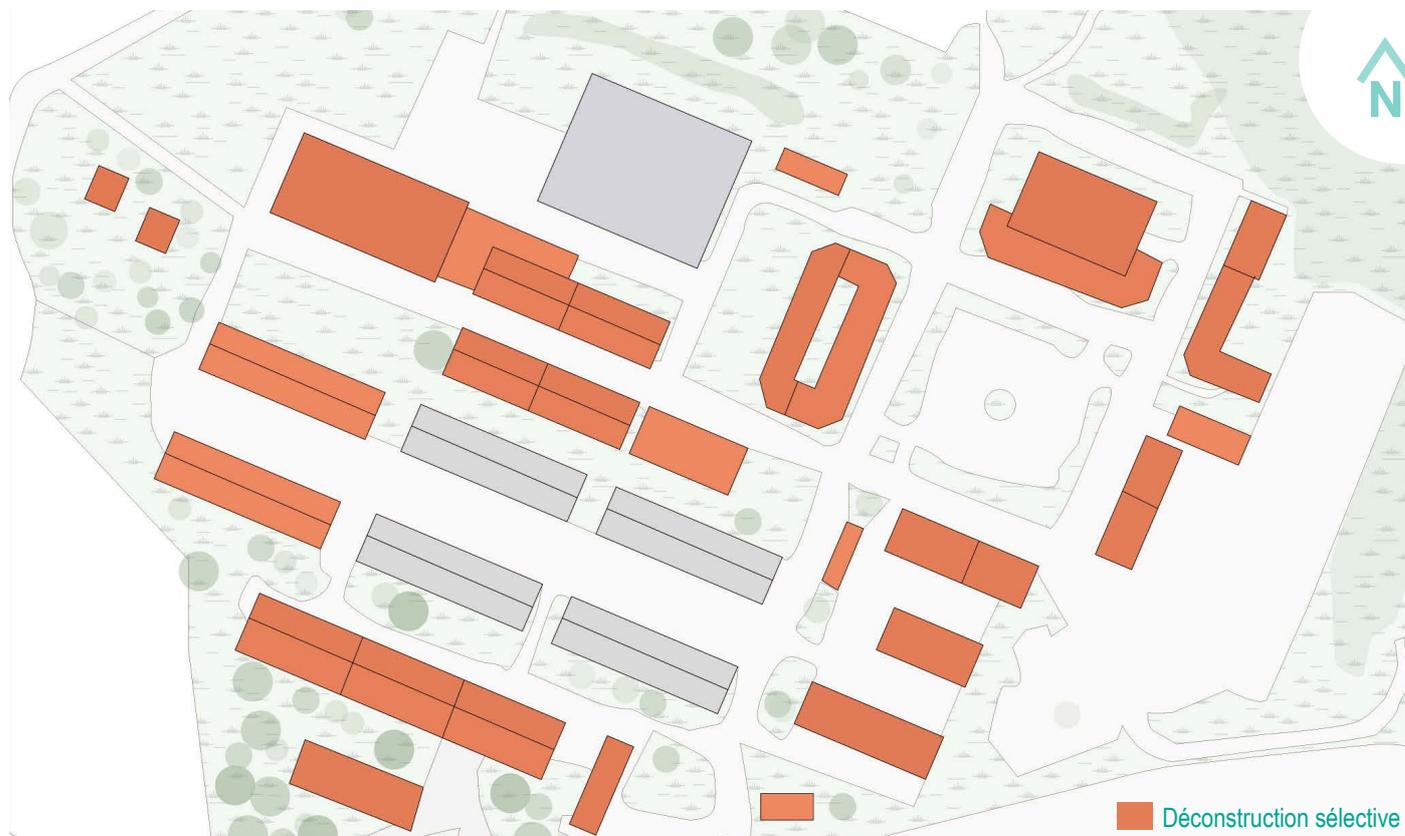
182 t de déchets métalliques

• CONSERVATION DU BÂTIMENT 34

Conservé et maintenu en usage durant les travaux, le bâtiment 34 accueille une entreprise de valorisation de matériels informatiques. L'entreprise est maître d'ouvrage de ses travaux de réhabilitation et d'extension du Bâtiment 34.

DÉCONSTRUCTION DES BÂTIMENTS

Les bâtiments du site qui n'ont pu être conservés ou réhabilités ont été déconstruits sélectivement.



Environ
20 708 m²
de bâtiments
déconstruits

Ancien site aménagé de **15 hectares** presque entièrement **artificialisé**.

Il se composait essentiellement :

- d'entrepôts militaires,
- de voiries
- et de bureaux.

Le projet d'aménagement permet la construction de :

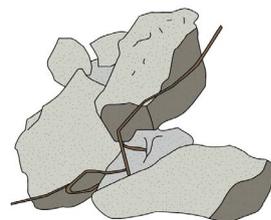
- 16 250 m² SDP de logements,
- 44 290 m² SDP de locaux d'activités et de services,
- des espaces publics.

Du fait de son usage initial (site militaire à reconverter), il y avait peu de matériaux, produits et équipements à déconstruire, massifier et trier.

Les bétons structuraux
représentent près de **95%**
en masse des déchets de
déconstruction à gérer.

RÉEMPLOYER ET VALORISER LE GISEMENT DE BÉTONS

Les déchets de bétons représentent le plus important gisement de déchets de l'opération, soit près de **40 700 tonnes**.



LEUR RÉEMPLOI*

Plus de **20 000 t** ont été réemployées en technique routière sur le site.

**Au sens de l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, le détenteur ne se défait pas des bétons. On considérera donc leur usage sur site en technique routière comme du réemploi.*

LEUR RÉUTILISATION

6 170 t ont été réutilisées par l'entreprise Razel-Bec sur un chantier à Chatillon-sur-Chalaronne.



39 km

LEUR RECYCLAGE

8 220 t ont été recyclées sur différentes installations de recyclage d'inertes.



17 et 37 km

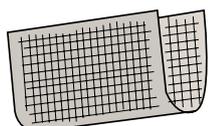
LES FILIÈRES DE GESTION DES DÉCHETS

LA RÉUTILISATION



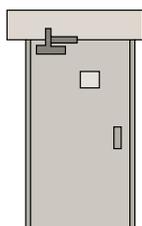
Les déchets concernés par la réutilisation, hors bétons (en poids) :

Clôtures et grillages



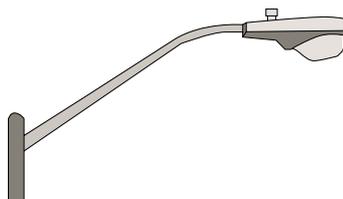
53,3%
3,4 t

Portes



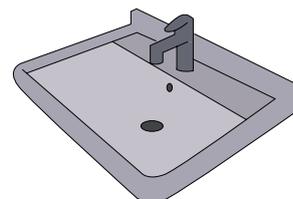
45,1%
2,9 t

Lampadaires



1,3%
0,09 t

Équipements sanitaires



0,3%
0,02 t

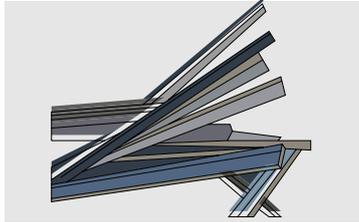
LES FILIÈRES DE GESTION DES DÉCHETS

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION



NON DANGEREUX - **85%** des déchets non dangereux non inertes ont été valorisés.

Métaux

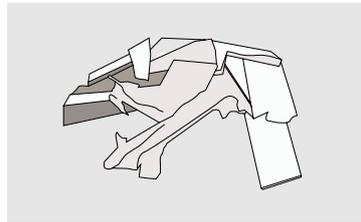


576 t

100%
Recyclage

En industrie métallurgique

Plâtre

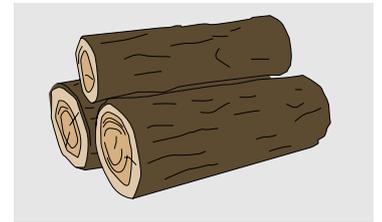


98 t

100%
Recyclage

En industrie plâtrière

Bois faiblement adjuvantés



105 t

100%
Recyclage

Par valorisation biologique

Plastiques



> 1 t

5%
Recyclage

En poudre de plastique

Laines de verre/de roche



28 t

100%
Recyclage

Complexes d'étanchéité



19 t

20%
Valorisation matière

Enduits et supports inertes



54 t

50%
Recyclage

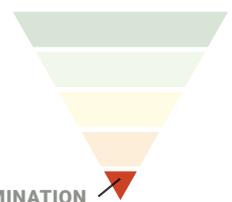
Déchets non dangereux en mélange



220 t

46%
Valorisation matière

L'ÉLIMINATION



NON DANGEREUX

15% des déchets non dangereux non inertes ont été éliminés en Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Enduits et supports inertes



Complexes d'étanchéité



Déchets non dangereux en mélange



DANGEREUX

100% des déchets dangereux ont été éliminés en Installations de stockage de déchets dangereux.

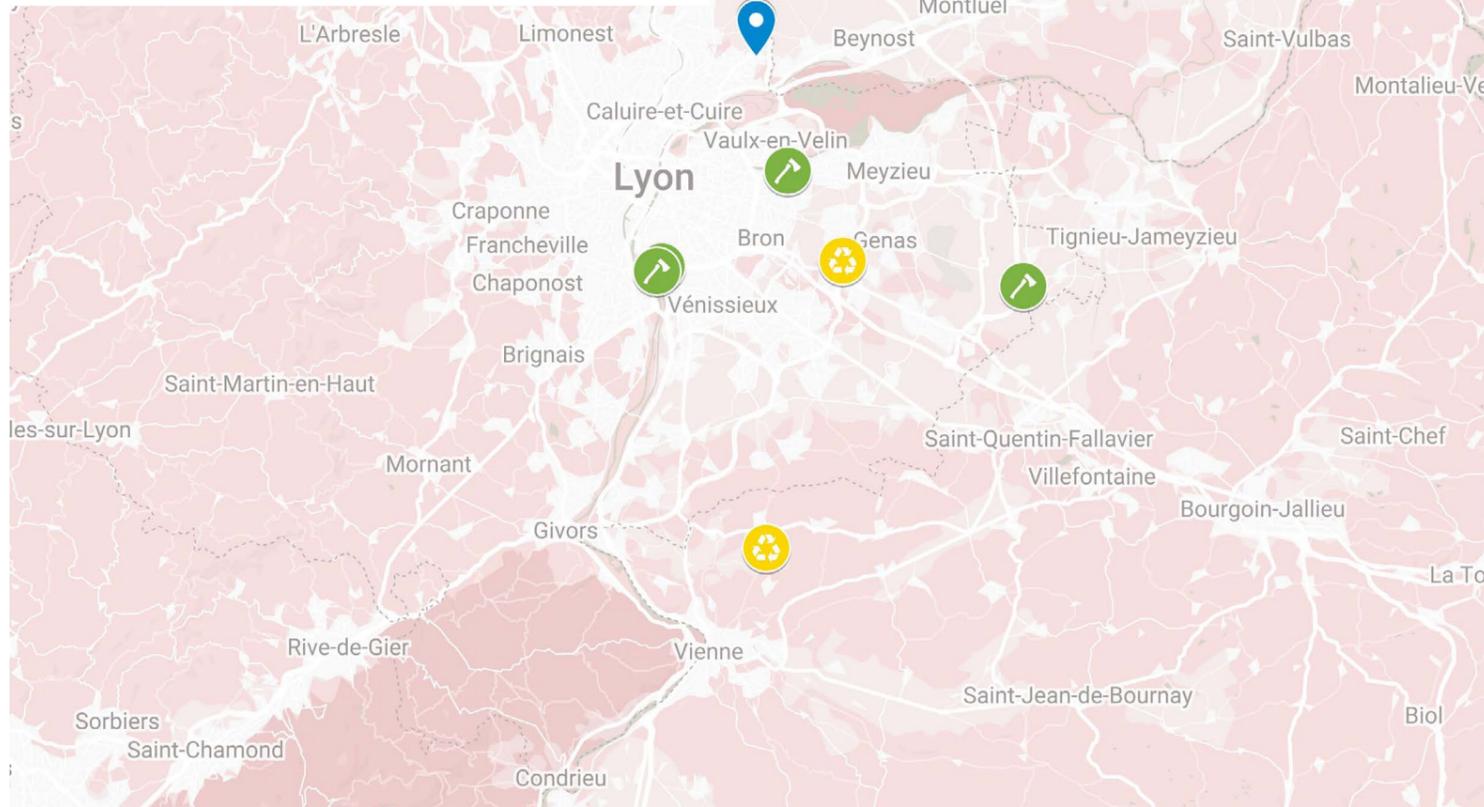
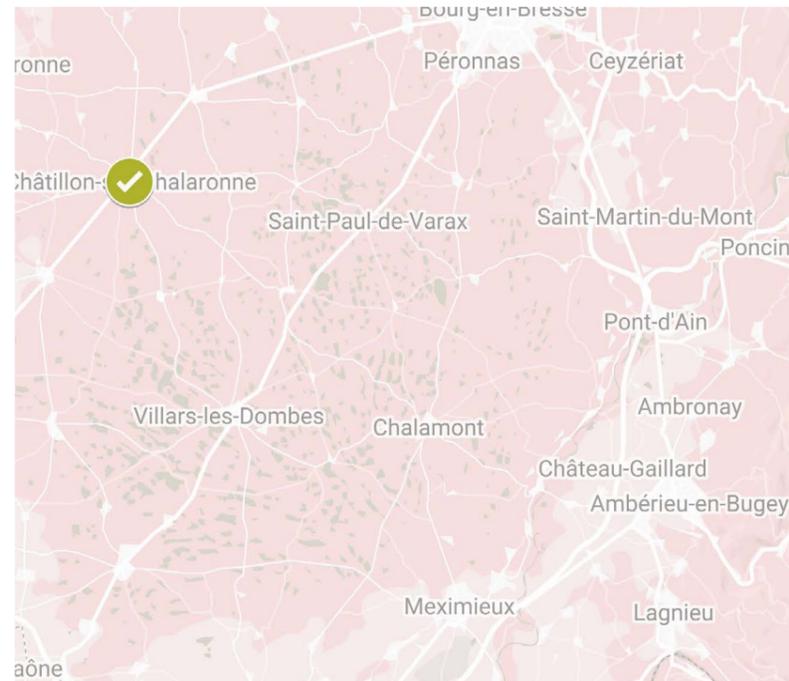
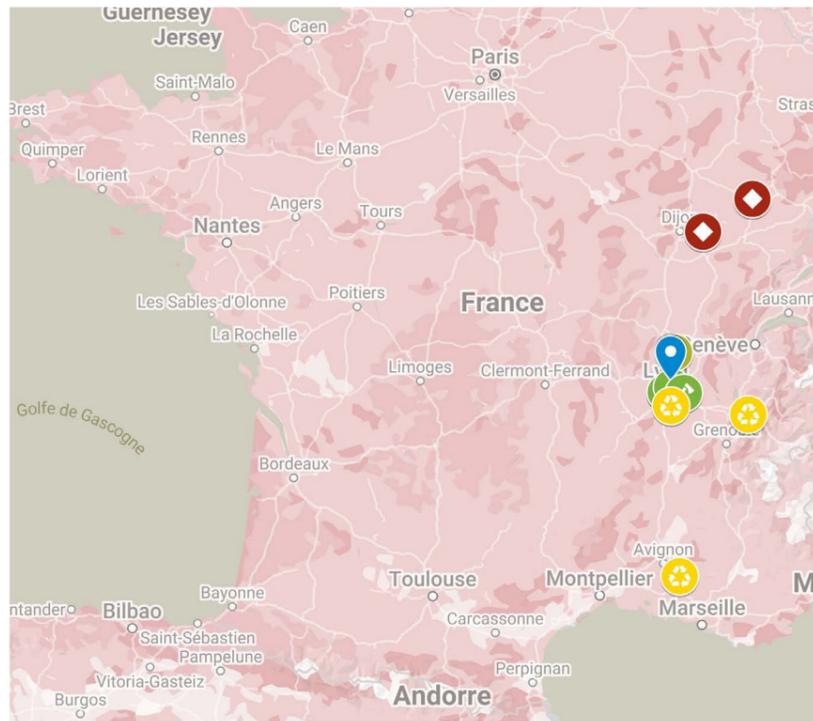
Amiante



Déchets souillés aux hydrocarbures



LES FILIÈRES DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



Cartographies des filières de prévention et de gestion des déchets.

| FILIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS | NATURE DES DÉCHETS TRAITÉS | DISTANCE AU CHANTIER (KM) |
|--------------------------------|--|---------------------------|
| Réemploi | <ul style="list-style-type: none"> > Matériel électrique (câbles, armoires, disjoncteurs, prise et interrupteurs) > Radiateurs > Paratonnerre > Gains d'aération > Plafonds suspendus > Portes > Plomberie et sanitaire > Equipements incendie > Lampadaires | 0 |
| Réutilisation | Bétons | 40 |
| Recyclage | Bétons | 17 |
| | Plaques (plâtres et carreaux) | 35 |
| Elimination | Bois B | 121 |
| | Amiante | 259 |
| Tri, transit, regroupement | Autres déchets non dangereux | 220 |
| | Déchets non dangereux | 290 |
| | Métaux | 70 |
| | | 30 |
| | | 10 |
| | | 20 |
| | | 21 |

Le chantier



5 bonnes raisons de demander le label 2EC

- Être accompagné via la mise en œuvre d'une **charte d'engagement**
- **Faire valoir ses engagements**
d'acteur responsable en faveur d'une économie circulaire dans les projets d'aménagement et de construction
- **Faciliter l'acceptabilité sociale**
des projets sur le territoire
- Contribuer à une **société du recyclage** en phase avec les ambitions de la transition écologique
- Bénéficier d'échanges de bonnes pratiques au sein d'une **communauté d'acteurs de la construction et de l'aménagement**, à l'échelle nationale

En savoir plus : <https://www.label-2ec.fr/>
Nous contacter : label-2ec@cerema.fr